



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier le/LA

PR 46-2024 Participation de CHF 464'000 pour l'accompagnement opérationnel du nouveau fonds régional pour la mobilité 2024-2028

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 7 novembre 2024 à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Gérard Produit, membre du Comité de direction (dicastère mobilité) et de Boris Mury, Secrétaire Général, qu'elle remercie de leur disponibilité. À cette date, la commission était composée de Cécile Rod (Rolle), Johanna Pini (Crans), Frédéric Guilloud (Arzier-Le Muids), Philippe Schirato (Founex) et Mario-Charles Pertusio (Eysins).

Contexte

Le préavis 46-2024 sollicite une participation financière de CHF 464'000 pour la réalisation des prestations d'accompagnement opérationnel effectuées par les collaborateurs de la Région de Nyon au titre du fonds pour une mobilité collective et innovante (voir préavis 24-2023), entre janvier 2024 et décembre 2028.

En 2023, la Région de Nyon a validé la mise en place d'un nouveau fonds pour une mobilité collective et innovante, afin d'accompagner le développement et le renforcement des transports publics (voir préavis 24-2023). Ce fonds permet de poursuivre le programme régional de réorganisation des transports publics (Fonds TP), datant de 2010.

En ce sens, le préavis 46-2024 s'inscrit donc dans la continuité des préavis 07-2011 et 05-2021 qui ont octroyé respectivement CHF 390'000 et CHF 560'000 pour l'accompagnement opérationnel du Fonds TP.

En effet, dans le cadre de ce programme, la Région a créé deux postes en 2013 :

- Un poste dédié à la mobilité pour assurer le suivi général et financier du programme, ainsi que les mesures d'aménagement et d'exploitation.
- Un poste dédié au marketing afin de mettre en œuvre les mesures de promotion de la mobilité.

L'accompagnement opérationnel assuré ainsi pendant 10 ans au sein de la Région a fortement contribué à la construction du programme, à sa réussite et à sa reconnaissance par l'ensemble des partenaires : communes, transporteurs et Canton de Vaud.

L'accompagnement opérationnel visé par le présent préavis s'effectuera en parallèle du suivi des dernières mesures d'aménagement à réaliser dans le cadre du Fonds TP dont le préavis 05-2021 couvre la période d'octobre 2021 à décembre 2027, selon un principe de dégressivité annuel.

Objet de l'action proposée

Le présent préavis relève des prestations d'accompagnement opérationnel portant sur les axes 1 - Exploitation, et 3 - Innovation du nouveau Fonds pour une mobilité collective et innovante (voir préavis 24-2023) ainsi que sur le suivi général du fonds. Ces prestations, telles que décrites dans le préavis, sont assumées par la déléguée à la mobilité, encadrée par la responsable opérationnelle ainsi que par le secrétaire général.

À noter que les prestations d'accompagnement de l'axe 2 relatif à la politique de promotion et de marketing en matière de mobilité pour 2024, 2025 et 2026 sont couvertes par le préavis 33-2023.

La Commission salue le travail conséquent des collaborateurs effectué en 2024, par exemple avec l'accompagnement à la réorganisation des lignes régionales suite aux changements des horaires CFF 2025, et l'accompagnement du projet pilote des navettes Cristal à Gland (Préavis 39-2024), ainsi que de manière générale concernant l'analyse des lignes et des taux de couverture, la priorisation des axes de développement, la coordination avec les différents partenaires et le suivi des subventions.

La Commission relève que la Région de Nyon bénéficie de compétences solides en gestion de projet et en ingénierie des transports qui permettent aux Communes membres de bénéficier d'un précieux soutien.

Financement

D'après le préavis 24-2023, la Région estime à 1,8 ETP (équivalent temps plein) les ressources humaines nécessaires à la conduite du Fonds pour une mobilité collective et innovante (inclus prestations liées à l'axe 2). Ces ressources monteront progressivement en puissance au fur et à mesure des années.

Le présent préavis sollicite donc une participation financière en croissance progressive entre 2024 et 2028, telle qu'illustrée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, les montants validés dans le cadre du préavis 05-2021 diminuent quant à eux au fil des ans, étant donné la diminution de la charge de travail en lien avec les tâches du premier Fonds TP.

Coût annuel de l'accompagnement opérationnel (CHF TTC)	Oct.- Déc. 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2021- 2028
Tel que voté dans le Préavis 05-2021	28'000	112'000	112'000	98'000	84'000	70'000	56'000	-	560'000 (déjà voté)
Tel que présenté dans le présent préavis	-	-	-	14'000	81'000	95'000	109'000	165'000	464'000
Total	28'000	112'000	112'000	112'000	165'000	165'000	165'000	165'000	1'024'000

La Commission s'est questionnée sur l'augmentation du montant total dédié aux prestations d'accompagnement opérationnel dès 2025. Le Secrétaire Général explique que, d'une part, l'organisation interne du secrétariat a été revue en 2023 et qu'une analyse détaillée des activités de chacun a été réalisée. Il en ressort que l'évaluation faite en 2021 était en réalité en deçà de l'activité réelle pour l'accompagnement du/des fonds. D'autre part, l'accompagnement de la partie innovation du fonds par le Secrétaire Général et son adjointe sera sans doute plus important que pour le premier Fonds TP. Toutefois, les montants présentés dans ce préavis avaient bien été prévus

dans la planification financière lors de l'élaboration du nouveau fond pour une mobilité collective et innovante.

À noter que le coût annuel de l'accompagnement opérationnel dédié à la politique de promotion et de marketing en matière de mobilité (axe 2) est de CHF 85'000 TTC. Pour les années 2024, 2025 et 2026, ce montant est intégré au préavis 33-2023, voté en décembre 2023. Pour les années 2027 et 2028, un autre préavis sera déposé pour un montant de CHF 170'000.

La Commission relève que le total des ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement du Fonds représente donc CHF 889'000 TTC sur 5 ans, soit moins de 20% de la valeur totale du Fonds pour la même période (4.65 Mio). Ceci permet donc de conserver un maximum de crédits pour la réalisation des projets.

Conclusion

De manière générale, la Commission ad hoc est convaincue de l'importance et de la qualité du travail mené par les équipes de la Région de Nyon dans l'accompagnement opérationnel du Fonds pour une mobilité collective et innovante, qui bénéficie aux Communes membres mais aussi, bien évidemment à l'entier du bassin de population du District de Nyon et au-delà.

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 46-2024 du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. d'accorder le crédit de CHF 464'000 en faveur de l'accompagnement opérationnel du fonds régional pour la mobilité, pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028,
2. d'imputer le montant total de CHF 464'000 sur le fonds régional pour la mobilité.

Rolle, le 19 novembre 2024

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Cécile Rod, rapporteur	Signature
Rolle	
Johanna Pini	Signature
Crans VD	
Frédéric Guilloud	Signature
Arzier-Le Muids	
Philippe Schirato	Signature
Founex	
Mario-Charles Pertusio	Signature
Eysins	